

COMMENT EST CALCULÉ LE MONTANT ANNUEL EN EUROS DE VOTRE CESU AP-HP ?

Ce montant se base sur le quotient familial (QF). Le QF est calculé en fonction de 2 données mentionnées sur l'avis d'imposition :

- Le Revenu Fiscal de Référence (RFR) (ligne 25),
- Le nombre de parts fiscales.

Il faut diviser le RFR par le nombre de parts fiscales.

Si 2 avis d'imposition, additionner les 2 RFR de chaque avis pour obtenir un RFR global, de même pour le nombre de parts fiscales.

Le montant annuel de l'aide versée par l'AP-HP est déterminé au prorata du nombre de mois au cours de l'année civile pendant lesquels sont remplies les conditions liées à l'âge de l'enfant, à compter de la fin du congé de maternité, d'adoption ou parental. La prestation est due pour tout mois engagé. L'aide cesse au plus tard à la date anniversaire des quatre ans de l'enfant.

Quotient familial	Tranches de quotient familial	Montant annuel par enfant *
Q1	Supérieur à 23 381 €	250 €
Q2	17 614 à 23 381 €	300 €
Q3	14 318 à 17 613,99 €	350 €
Q4	11 846 à 14 317,99 €	400 €
Q5	9 374 à 11 845,99 €	450 €
Q6	6 902 à 9 373,99 €	500 €
Q7	4 636 à 6 901,99 €	600 €
Q8	Inférieur ou égal à 4 636 €	700 €

* 20% supplémentaires pour les agents en situation monoparentale.

Exemple pour un agent en tranche Q4, soit 400 € annuels :

- Date d'entrée du bénéficiaire ou date de fin de congé de maternité ou d'adoption ou parental : **16 août**
 - Nombre de mois : **5**
 - Montant : $400 \text{ €} / 12 \times 5 = 166,67 \text{ €}$ **soit 170 € en titres CESU**
 - Si en **situation monoparentale** : $166,67 \text{ €} + (166,67 \text{ €} \times 20\%) = \mathbf{200 \text{ € en titres CESU}}$.

Exemple pour un agent en poste depuis le 1^{er} janvier en tranche Q8, soit 700 € annuels :

- Date d'anniversaire des 4 ans de l'enfant : **16 septembre**
 - Nombre de mois : **9**
 - Montant : $700 \text{ €} / 12 \times 9 = \mathbf{525 \text{ € en titres CESU}}$.